







Débat d'
Orientation
Budgétaire
2015

Bassin de
Pompey
Communauté de communes

Bassin de
Pompey
Communauté de communes

Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. À cette occasion sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de sa communication financière.

SOMMAIRE

	1. Contexte économique et réglementaire	4
	2. L'analyse financière du Bassin de Pompey	8
	3. Une gestion rationnelle des services alliant maîtrise des coûts et optimisation du service rendu	12
	4. Le déploiement du Projet de Territoire	18
	5. L'orientation budgétaire 2015	22

Environnement économique national

Une économie mondialisée qui ne s'est pas encore remise des effets de la crise financière

La croissance mondiale en 2014 s'est avérée plus faible que prévue, alors que les économies nationales sont encore en train de se remettre des contrecoups de la crise économique et de l'instabilité géopolitique actuelle.

Le FMI a révisé deux fois à la baisse depuis le mois d'avril 2014 ses prévisions de croissance avec une croissance confirmée aux Etats-Unis (2,2% en 2014 et 3,1% en 2015), un dynamisme notable en Asie (6,5% en 2014 et 2015), mais un ralentissement de la zone euro (0,8% en 2014 et 1,3% en 2015).

Dans la zone euro on peut constater des situations nationales contrastées, mais **les prévisions ont été révisées à la baisse tant pour la France (0,4% en 2014 et 1% en 2015)** que pour l'Allemagne (1,4%). L'inflation atteint ses plus bas niveaux historiques (0,3% pour la zone euro) et le chômage reste à des niveaux très élevés à 11,5% dans la zone euro.

La France en croissance faible face aux défis majeurs

La France a mieux résisté à la crise que d'autres pays de la zone euro mais elle connaît une croissance faible depuis 3 ans. L'inflation reste très basse et ne dépassera pas 0,6% en 2014 et 0,9% en 2015. Le chômage demeure obstinément élevé, au-dessus de 10%.

Dans ce contexte le gouvernement tente à la fois de maîtriser les dépenses et mettre en place un plan d'économies, afin de se conformer, à l'horizon 2017, aux critères de Maastricht.

Environnement économique local

Le tissu d'entreprises du Bassin de Pompey continue à progresser

L'année 2013 avait connu une spectaculaire progression du nombre d'établissements présents sur le Bassin de Pompey, en partie due à un nouveau mode de comptage employé par l'INSEE. Toutefois, les données de 2014 confirment que cette augmentation résulte avant tout de la densification du tissu local d'entreprises. Ainsi, le territoire compte 3 758 établissements au 31 décembre 2014, soit 163 unités de plus qu'un an auparavant. Si la moitié de la progression se concentre dans le secteur des services (81 unités supplémentaires), l'ensemble des secteurs d'activité est concerné. Le dynamisme de création d'entreprises sur le Bassin de Pompey est en partie porté par le dispositif d'auto-entrepreneur qui concerne environ 450 personnes sur le territoire, mais repose plus globalement sur les Très Petites Entreprises (moins de 10 salariés) qui représentent 80% des établissements du territoire et 16% des emplois salariés.

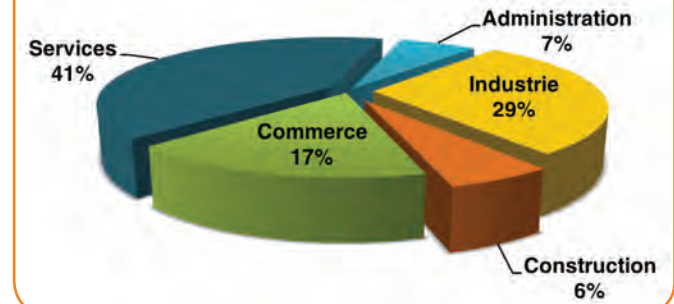
L'emploi salarié se stabilise à un haut niveau, mais le nombre de demandeurs d'emplois progresse

Après avoir atteint 11 910 salariés en juillet 2013, l'emploi connaît une légère baisse pour atteindre les 11 760 salariés en juillet 2014. Cela reste toutefois un très haut niveau d'activité pour le territoire, d'autant plus que le contexte régional n'est pas favorable à l'emploi, puisque l'emploi dans le secteur marchand a décliné de façon constante en Lorraine depuis 2011.

La répartition de l'emploi sur le territoire reste stable, avec un secteur tertiaire prépondérant puisque 65 % de l'emploi salarié se situe dans les services, le commerce et les administrations. L'industrie reste toutefois une

caractéristique forte du Bassin, avec 29% des emplois, soit le double de la moyenne nationale. Malgré une légère baisse des effectifs, les 27 entreprises de plus de 100 salariés regroupent encore 50% des emplois du Bassin.

Répartition des emplois salariés par secteur d'activité au premier semestre 2014



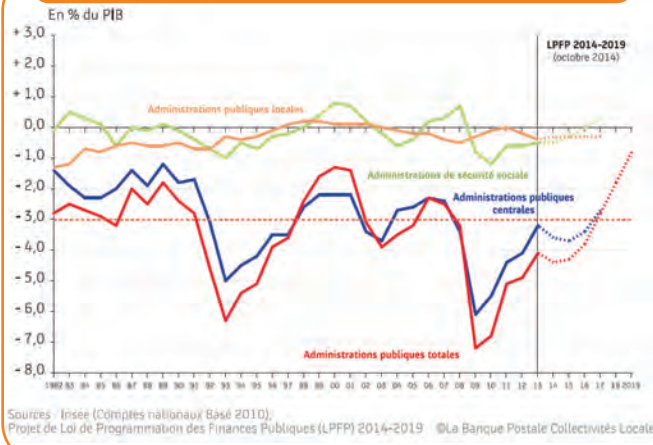
Le nombre de demandeurs d'emploi sur le territoire continue par ailleurs à progresser. Ainsi, au 31 décembre 2014, le Bassin de Pompey compte 2 793 personnes en recherche d'emploi, soit 116 de plus qu'en 2013. Localement, les personnes de plus de 50 ans sont proportionnellement les plus touchées par la hausse du chômage, alors que le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans reste stable, ce qui résulte probablement de dispositifs mis en œuvre nationalement : emplois d'avenir et service civique notamment. Donnée inquiétante, le nombre de personnes en recherche d'emploi depuis plus d'un an progresse de façon très importante (+215 personnes), ce qui laisse à penser qu'un « fossé » se creuse entre d'un côté les personnes en recherche d'emploi depuis peu de temps, qui ont plus de chances de retrouver un emploi, et de l'autre les personnes durablement éloignées de l'emploi. Cette tendance illustre l'importance de mettre en œuvre des politiques d'emploi/insertion et de formation adaptées à des publics qui peuvent être fragilisés par une période de chômage parfois longue.

Contexte législatif

Le Projet de Loi de Finances pour 2015 et le Projet de loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2014-2019 confirment le contexte contraint des collectivités locales.

Malgré la faiblesse de leur poids dans la dette et les déficits publics (0,3% du PIB en 2015), les collectivités sont associées à l'effort de redressement des comptes publics via leur participation aux efforts d'économie que l'ensemble des acteurs de la dépense publique doit réaliser. En 2015, ce sont 21 milliards d'euros d'économie qui seraient partagées entre l'Etat (7,7 Mds), les collectivités territoriales (3,7 Mds), l'assurance maladie (3,2 Mds) et les autres dépenses sociales (6,4 Mds).

Le déficit des administrations publiques locales atteindrait 0,3% du PIB en 2015

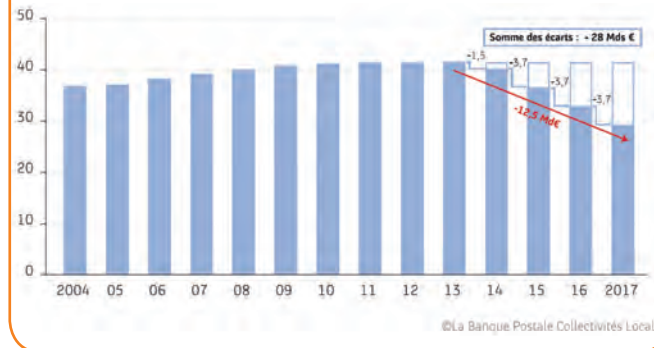


Dans ce contexte, le Projet de Loi de Finances 2015 prévoit de nouvelles réductions des concours financiers de l'Etat aux collectivités dans les années à venir sous la forme d'une baisse historique des dotations.

La baisse historique des dotations et la participation du bloc local à l'effort de redressement national

Après un gel de la DGF en 2013 puis une première baisse d'1,5 milliard d'euros en 2014, les collectivités locales verront leurs concours financiers réduits de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017 (baisse de 3,67 Mds en 2015, renouvelée des mêmes montants en 2016 puis 2017).

Illustration des baisses opérées sur la dotation globale de fonctionnement

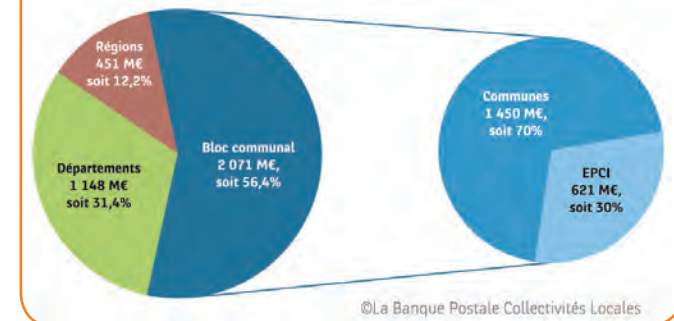


L'effort demandé au secteur local est réparti de la même manière qu'en 2014, selon les modalités du « **pacte de confiance et de responsabilité** » conclu entre l'Etat et les collectivités le 16 juillet 2013. Ce pacte a prévu de répartir l'effort demandé à chaque collectivité proportionnellement à son poids dans l'ensemble des recettes.

La répartition au sein du bloc communal est proportionnelle au poids des recettes de fonctionnement de communes et des groupements, soit respectivement 70% et 30%. L'impact sur le coefficient de réduction de la baisse des

dotations n'est cependant pas le même (1,9% de baisse pour les communes et 2,5% pour les groupements) du fait du non retraitement des attributions de compensations dans les recettes des groupements.

Répartition de la baisse des dotations en 2015 (-3,67 milliards d'euros)



Pour le Bassin de Pompey les baisses de dotations sont estimées à 4,5 M€ (2,5 M€ pour l'ensemble des communes et 2 M€ pour l'intercommunalité) sur la période 2014-2017.



Estimation de la baisse des dotations sur le territoire en €

Collectivités	DGF 2013 notifiée	DGF 2014 notifiée	Ressources CA 2013	Contribution théorique effort redressement	DGF 2015 simulée	% évol/
				1,90%		
Bouxières-aux-Dames	693 182	684 863	2 748 000	- 52 212	630 410	-8%
Champigneulle	980 711	890 645	9 095 000	- 172 805	720 127	-19%
Custines	258 132	227 938	2 954 000	- 56 126	168 320	-26%
Faulx	157 521	152 830	642 000	- 12 198	141 387	-7%
Frouard	1 125 911	1 099 760	8 204 000	- 155 876	932 265	-15%
Lay-Saint-Christophe	313 091	295 660	1 775 000	- 33 725	266 123	-10%
Liverdun	977 533	961 517	5 078 000	- 96 482	856 726	-11%
Malleloy	108 025	104 833	365 000	- 6 935	97 452	-7%
Marbache	197 921	190 036	910 000	- 17 290	171 943	-10%
Millery	51 080	50 490	427 000	- 8 113	42 411	-16%
Montenoy	39 836	37 720	201 000	- 3 819	34 211	-9%
Pompey	802 698	739 866	4 636 000	- 88 084	650 556	-12%
Saizerais	182 517	178 320	969 000	- 18 411	161 849	-9%
				2,50%		
Total communes	5 888 158	5 614 478	38 004 000	- 722 076	4 873 780	-13%
Bassin Pompey	1 045 529	835 615	24 840 000	- 621 000	214 615	-74%
Total	6 933 687	6 450 093	100 848 000	- 1 343 076	5 088 395	-21%

Hypothèses baisses avec maintien méthode calcul		
2016	2017	Total 2014-2017
1,90%	1,90%	
- 52 212	- 52 212	- 167 196
- 172 805	- 172 805	- 606 194
- 56 126	- 56 126	- 202 064
- 12 198	- 12 198	- 40 530
- 155 876	- 155 876	- 505 398
- 33 725	- 33 725	- 114 418
- 96 482	- 96 482	- 313 771
- 6 935	- 6 935	- 24 443
- 17 290	- 17 290	- 60 558
- 8 113	- 8 113	- 24 895
- 3 819	- 3 819	- 13 263
- 88 084	- 88 084	- 328 310
- 18 411	- 18 411	- 57 490
2,50%	2,50%	
- 722 076	- 722 076	- 2 458 530
- 621 000	- 621 000	- 2 072 914
- 1 343 076	- 1 343 076	- 4 531 444

Le renforcement de la péréquation

Dans le but d'atténuer l'effort demandé aux collectivités locales les plus fragiles financièrement, les masses consacrées à la DSU, DSR et dotation nationale de péréquation devraient être doublées par rapport à 2014 (228 M€ en faveur des collectivités éligibles).

La péréquation horizontale (entre collectivités locales) par le biais du **Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** poursuivra sa montée en charge avec une progression de 210 M€ entre 2014 et 2015, soit une hausse de plus de 36%.

Un objectif d'évolution
de la dépense publique locale

La loi de programmation des finances publiques 2015-2017 propose un objectif indicatif d'évolution limitée des dépenses locales (ODEDEL).

	2015	2016	2017
Dépenses de fonctionnement	+ 2 %	+ 2,2 %	+ 1,9 %
Dépenses totales	+ 0,5 %	+ 1,9 %	+ 2 %

Cet objectif est à comparer à l'évolution des coûts et à la dynamique des recettes, amplifiant l'«effet ciseaux» que connaissent de nombreuses collectivités particulièrement du fait que les prix supportés par les communes augmentent plus rapidement que l'inflation : +1,4% sur 2014 contre +0,6% pour l'inflation.



Montée en charge du FPIC sur le territoire 2012-2016 en €

	FPIC 2012	FPIC 2013	FPIC 2014	FPIC 2015 estimé	FPIC 2016 estimé	Revenu par habitant	Potentiel financier par hab.
Bouxieres-aux-Dames	3 198	9 793	15 709	21 258	27 392	14 743	850
Champigneulles	12 819	26 715	42 624	57 680	74 325	12 301	1 395
Custines	5 500	10 938	17 391	23 534	30 325	14 609	1 346
Faulx	513	2 179	3 452	4 671	6 019	12 574	598
Frouard	9 770	21 935	35 106	47 507	61 215	12 042	1 179
LSC	2 037	5 830	9 300	12 585	16 217	20 431	820
Liverdun	4 466	13 882	22 131	29 948	38 590	13 054	828
Malleloy	387	1 564	2 481	3 357	4 326	13 845	606
Marbache	1 164	3 618	5 775	7 815	10 070	12 202	738
Millery	718	1 633	3 069	4 153	5 352	13 933	1 061
Montenoy	167	651	1 046	1 415	1 824	13 447	582
Pompey	5 468	13 789	21 772	29 463	37 964	10 645	985
Saizerais	783	2 797	4 449	6 021	7 758	12 213	658
PART communes	46 989	115 324	184 305	249 408	321 378	13 165	1 018
PART de l'EPCI CIF	31 769 0,403	79 470 0,408	124 625 0,403	173 474 0,410	224 907 0,412	Revenu par hab. moyen des communes	Potentiel financier par hab. moyen des communes
	78 758	194 794	308 930	422 882	546 285		

	Ensemble inter- communal (EI)	Moyennes nationales
PFIA / hab moyen	710,99	672,18
Revenu / hab moyen	13 165	13 696
Effort fiscal agrégé	1,18	1,11

Les schémas de mutualisation : une obligation légale

La loi de réforme des collectivités territoriales (RCT) du 16 décembre 2010 impose dès 2015 la généralisation des schémas de mutualisation des services à mettre en œuvre durant la mandature. Elle doit permettre une rationalisation de l'organisation des services entre les communes et l'intercommunalité.

« Art.L. 5211-39-1.-Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'EPCI établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres.

Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement. »



Le DOB 2015 s'inscrit dans un contexte très contraint de baisse des dotations de l'Etat et de nécessaire maîtrise des coûts de gestion et de fonctionnement afin de préserver la capacité d'autofinancement et poursuivre les investissements porteurs de dynamique pour le territoire.

L'évolution des dépenses de fonctionnement

Une stabilisation des effectifs avant l'intégration des personnels transférés

L'effectif communautaire est stabilisé à 135 agents depuis la création du service droits des sols et le transfert du personnel des piscines en 2010. La masse salariale s'élève à 5,8 M€ en 2014. Les projections ont été réalisées en intégrant le coefficient de Glissement Vieillesse Technicité (GVT), les revalorisations indiciaires des catégories C en février 2014 et janvier 2015 (impact de 23 072 € en 2014 et 21 392 € en 2015) ainsi que le transfert des agents de l'office du tourisme au 1er janvier 2015 et le recrutement des effectifs nécessaires à l'ouverture de la crèche de Bouxières-aux-Dames en septembre 2015.

Les principales autres évolutions de dépenses sont liées au schéma de développement des structures petite-enfance et à la restauration centrale. Les estimations ont été effectuées sur la base de ratios (coût par place pour les structures petite enfance et coût de production de repas pour la cuisine centrale).

Les transferts de personnel (voiries, police) sont considérés comme neutres (baisse des attributions de compensation) ; seule l'évolution de la charge transférée a été intégrée dans la prospective.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT, en k€	Estimation CA 2014	2015	2016	2017	2018	2019	Tx annuel 2015 - 2019
Administration générale	2 786	2 767	2 824	2 861	2 897	2 920	1,4%
Habitat	371	376	385	444	436	395	1,2%
Prévention sécurité	313	350	357	369	374	382	2,2%
Infrastructures	858	864	877	890	898	907	1,2%
Patrimoine Loué	112	210	215	189	193	198	-1,5%
Culture	162	174	170	175	171	176	0,3%
COSEC	226	240	244	241	247	252	1,2%
Piscines	1 587	1 613	1 661	1 708	1 756	1 804	2,8%
Tourisme	36	112	114	120	122	124	2,6%
Economie insertion	524	544	547	552	557	563	0,8%
Cuisine centrale		2	452	1 352	1 352	1 352	387,2%
Ordures ménagères	4 862	4 912	4 852	4 954	5 057	5 162	1,2%
Transports en commun et mobilité	2 797	2 847	2 950	3 011	3 101	3 200	3,0%
Petite Enfance	1 916	2 058	2 272	2 692	3 119	3 201	11,7%
Allocations de compensation	7 770	7 684	7 684	7 684	7 684	7 684	
Impact des transferts hors charge transférée			294	381	471	562	
FPIC	124	173	225	270	270	270	11,8%
TOTAL	24 542	24 927	26 122	27 893	28 705	29 152	4,0%
<i>Dont frais de personnel hors transferts voirie, police et restauration</i>	5 855	6 160	6 494	6 995	7 506	7 679	5,7%



L'évolution des recettes de fonctionnement

Des hypothèses prudentes d'évolution des recettes de fonctionnement

Sur la contribution au redressement des finances publiques et **la baisse des dotations**, il a été simulé une baisse de 620 K€ entre 2014 et 2015 réitérée en 2016 et 2017. A terme le DGF passerait de 3M€ en 2014 à 1,2 M€ à partir de 2017.

Des moindres pertes sont à escompter (180 K€) du fait de l'évolution du CIF (coefficient d'intégration fiscale) qui passerait de 0,4 à près de 0,5 suite aux transferts.

Des hypothèses d'évolution prudentes ont été retenues pour **les ressources fiscales** : effet base de 1%, stabilité de la CVAE. Une faible variation des hypothèses peut cependant entraîner une forte variation des recettes (incertitudes sur la CVAE, dynamisme économique, stabilité de la population...).

Les recettes provenant des activités sont en hausse grâce à la mise en place de politiques tarifaires volontaristes (piscines) et au développement des activités (pôle tertiaire, petite enfance, cuisine centrale).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT, en k€	Estimation CA 2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution annuelle moyenne
Dotation globale de fonctionnement	3 028	2 374	1 901	1 248	1 216	1 185	-15,9%
<i>Dot. d'interco. / hypothèse - 2,5 % des RF</i>	836	215	-406	-1 027	-1 027	-1 027	
<i>Progression suite transferts et pacte</i>			180	180	180	180	
<i>Dotation de compensation</i>	2 192	2 159	2 127	2 095	2 063	2 032	-1,5%
Fiscalité entreprises	9 054	9 102	9 165	9 230	9 295	9 360	0,7%
Fiscalité ménages	6 790	6 862	6 935	7 008	7 083	7 158	1,1%
FNGIR et DCRTP	2 189	2 189	2 189	2 189	2 189	2 189	0,0%
Recettes provenant de services aux usagers (petite enfance, locations éco, RS, restauration, piscines, transports...)	1 887	2 088	2 636	3 433	3 549	3 577	14,4%
Autres recettes (TEOM, VT, CAF, reventes matériaux...)	9 127	7 814	7 962	8 250	8 517	8 606	2,4%
TOTAL	30 627	30 429	30 788	31 358	31 848	32 076	1,33%

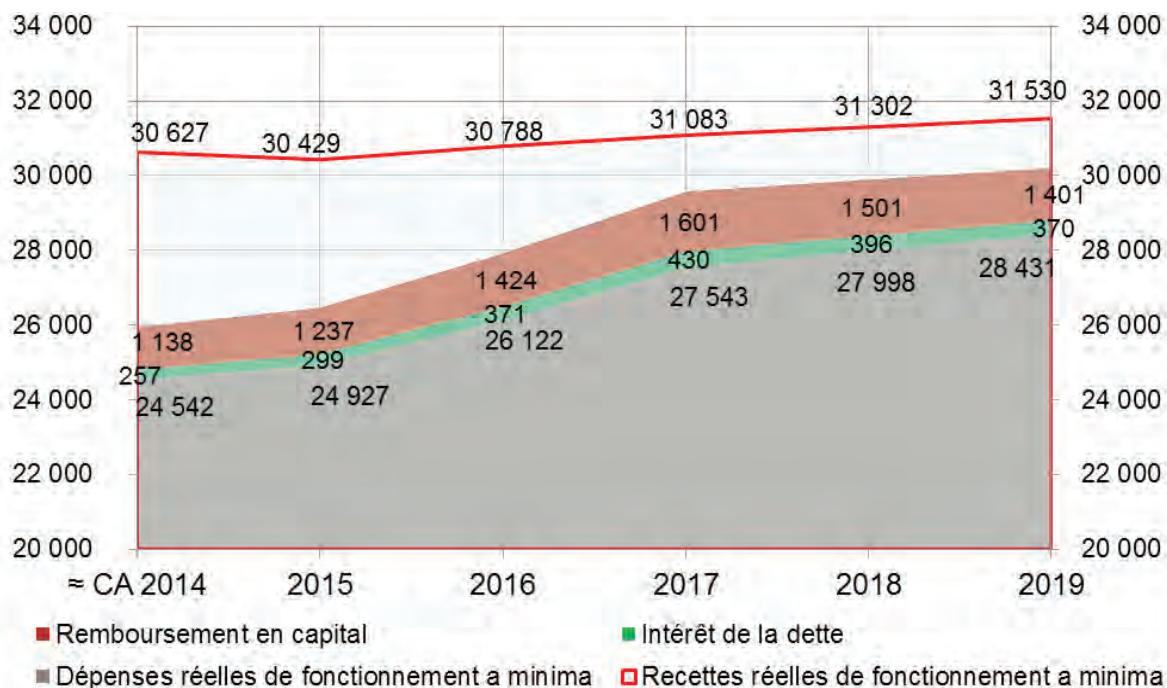


Une épargne de gestion qui se réduit

Compte tenu de l'évolution des recettes de fonctionnement qui baissent en 2015 puis évoluent peu (stagnation de la fiscalité, baisse des dotations en partie compensées par un développement de nouvelles activités) et des dépenses de fonctionnement qui progressent à un rythme moyen annuel de 3,3%, l'épargne disponible reste positive mais se réduit significativement.

Cette réduction a un impact direct sur la capacité d'investissement pour les projets à venir.

FONCTIONNEMENT, en k€	Estim. CA 2014	2015	2016	2017	2018	2019	Taux de annuel moyen 2015 – 2019
Dépenses réelles de fonctionnement a minima	24 542	24 927	26 122	27 543	27 998	28 431	+ 3,3 %
Recettes réelles de fonctionnement a minima	30 627	30 429	30 788	31 083	31 302	31 530	+ 0,9 %
Intérêt de la dette	257	299	371	430	396	370	+ 5,5 %
Remboursement de la dette en capital	1 138	1 237	1 424	1 601	1 501	1 401	+ 3,2 %
Epargne disponible	4 690	3 966	2 871	1 509	1 407	1 328	- 23,9%



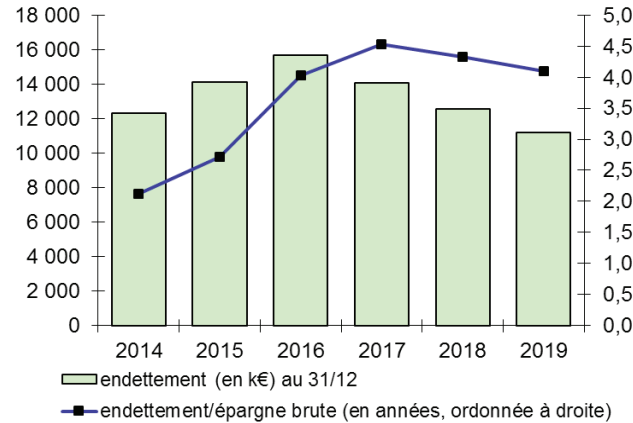
La prospective au fil de l'eau sur les projets engagés

Une simulation a été réalisée afin de vérifier la capacité de l'intercommunalité à répondre aux projets engagés comptablement et juridiquement ainsi qu'un entretien à minima du patrimoine et des espaces publics.

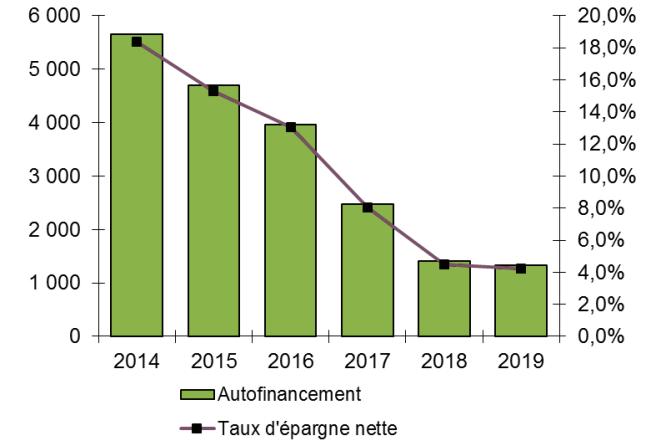
Le programme pluriannuel d'investissement de cette simulation est de 27 M€ sur 2015-2019.

Dans ce scénario à minima, la capacité d'extinction de la dette est de 4 ans et l'épargne disponible diminue mais permet de maintenir un niveau d'autofinancement d'1,3 M€ en 2019.

Capacité d'extinction de la dette



Autofinancement



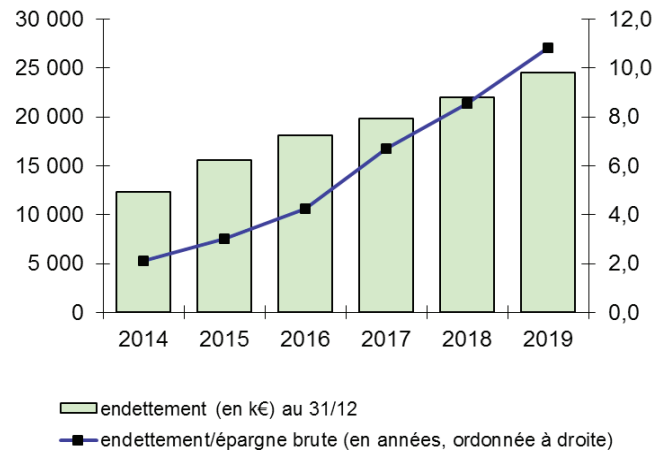
La prospective sur la capacité maximale d'endettement

Une seconde simulation a été réalisée afin de déterminer la capacité maximale d'investissement en maintenant un ratio de désendettement inférieur à 10 ans.

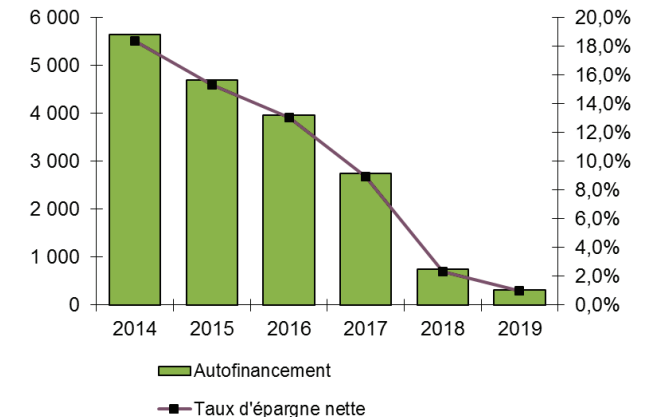
Le programme pluriannuel d'investissement de cette simulation est porté à 45 M€ sur 2015-2019.

Dans ce scénario la capacité d'extinction de la dette augmente progressivement pour atteindre 10,8 ans en 2019 et l'épargne disponible décroît à 300 K€ en 2019. Il sera nécessaire, au-delà de 2019 et pour financer de nouveaux projets, de reconstituer la capacité d'autofinancement grâce à une dynamique favorable sur le territoire, conformément au projet de territoire. Il serait aussi envisageable de modifier le mode de gestion de services tel que le transport en reconsidérant l'échelle de l'organisation du réseau...

Capacité d'extinction de la dette



Autofinancement



Le schéma de déploiement petite enfance

En marche pour le développement :

La stabilité financière des équipements petite enfance permet de tirer quelques ratios laissant envisager sereinement le déploiement de nouvelles structures (Bouxières-aux-Dames – 18 places ; Liverdun – 25 places ; Frouard, Custines...), dont les bases ont été élaborées en 2014.

Depuis 2011, date de création du dernier multi accueil à Champigneulle, le pôle petite enfance présente un fonctionnement constant tant en termes de services à la population que d'effectifs dans les équipements. La capacité d'accueil des structures petite enfance reste cependant insuffisante au regard de la liste d'attente des places en crèche, c'est pourquoi un **second schéma de déploiement est en cours de développement sur la période 2015 - 2019**.

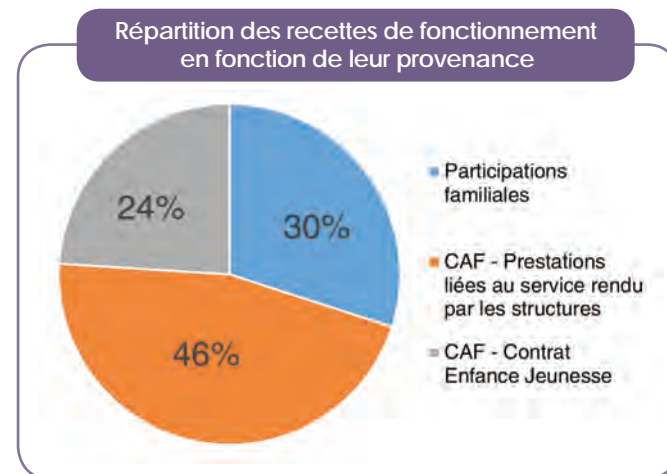
En k€	Estim. CA 2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses de fonctionnement Petite Enfance	1 916	2 032	2 222	2 592	2 992	3 030
Frais de personnel Structures d'accueil (yc. développement Bouxières-aux-Dames)	1 652	1 755	1 924	1 940	1 986	2 021
Autres dépenses structures d'accueil	164	175	194	195	197	198
Frais de personnel LAPE et RAM	79	81	83	85	87	89
Autres dépenses LAPE et RAM	21	21	21	22	22	22
Développement Liverdun (25 places)				350	350	350
Développement 24 places d'accueil					350	350
Recettes de fonctionnement Petite Enfance	1 450	1 525	1 647	1 957	2 235	2 248
Accueil collectif : participations familiales	420	442	479	489	491	495
Accueil collectif CAF (PSU et CEJ)	981	1 032	1 117	1 141	1 146	1 154
LAPE et RAM CAF (subv. spécifiques)	49	51	51	52	52	53
Développement Liverdun (25 places)				275	275	275
Développement 24 places d'accueil					271	271
Charge nette Petite enfance	466	507	575	635	757	782
Charge nette accueil collectif petite enfance	415	456	522	528	647	671
Taux de couverture des dépenses par les recettes	76%	75%	74%	75%	75%	74%
Nombre de places d'accueil annualisé	135	135	141	178	202	202
Ratio charge par place, en €	3 074	3 381	3 701	2 967	3 201	3 321

Quelques indicateurs financiers en dépenses comme en recettes méritent une attention particulière pour maintenir cet équilibre durablement.

Actuellement le pôle est composé de 4 structures d'accueil regroupant 135 places ainsi que d'un Relais Assistantes Maternelles et d'un Lieu Accueil Parents Enfants. 50 agents en assurent le fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement, estimées à 1 900 k€ en 2014, ont tendance à augmenter du fait du poste « personnel » très contraint par la réglementation. **Ce poste représente près de 90 % des dépenses de fonctionnement du pôle.**

Les recettes de fonctionnement sont également très importantes pour l'équilibre du pôle. Elles sont estimées pour 2014 à 1 450 000 € et couvrent 76 % des dépenses de fonctionnement. Leur répartition est la suivante.



L'objectif du développement est de maintenir un taux de couverture des dépenses par les recettes de 75% et une charge par place constante autour des 3 200 €.

Les leviers potentiels sont :

- l'amélioration des taux d'occupation des structures
- des directions partagées sur plusieurs structures

Une réflexion peut également être engagée sur les modes de gestion de ces structures : crèche associative, parentale, convention avec des entreprises...

Les investissements sur les structures petites enfance sont jusqu'à présent bien subventionnés. Les dépenses d'investissements se chiffrent entre 400 et 800 k€ TTC pour les structures de Bouxières-aux-Dames et de Liverdun. Les aides provenant des partenaires du Bassin de Pompey s'élèvent à 80% du montant HT de l'opération de Bouxières-aux-Dames. Les dossiers de demandes pour Liverdun sont en cours d'instruction.

Une nouvelle stratégie pour la gestion globale des déchets

Des optimisations techniques à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative :

Le marché de gestion et de valorisation des déchets est relancé en 2015, l'opportunité de réaliser des optimisations techniques et financières et de se préparer à la mise en place d'une tarification incitative.

Au cours des dernières années, le service public de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères a connu des évolutions significatives, avec un renforcement des exigences environnementales et des objectifs ambitieux en matière de recyclage, qui se sont traduits par des investissements importants.

En dépit d'une réduction de 3,6% du tonnage de déchets produits sur le Bassin entre 2009 et 2013, le coût de la dépense courante de gestion a augmenté : l'évolution des marchés est en moyenne de + 3% par an, et la taxe

(TGAP) sur l'enfouissement va encore évoluer fortement sur les prochaines années (+8€/tonne en 2015).

Face à ces enjeux, les objectifs sont de trouver de nouvelles sources d'économies à la fois technique et financière, à travers la définition du nouveau marché de gestion globale des déchets et la mise en œuvre d'une tarification incitative.

Des évolutions de l'organisation sont proposées :

- La collecte en double poste (de 4h à 21h au lieu de 4h à 14h).
- La suppression ou réorganisation de la collecte des objets hétérogènes.
- L'intégration de la collecte sélective des entreprises et administrations à celle des particuliers (harmonisation des consignes de tri et des passages).
- La diminution des fréquences de nettoyage des PAV verre à 1 fois par semaine.
- La révision des règles de dotation des sacs biodégradables et des sacs transparents.

Ces éléments permettent au service d'envisager un gain annuel de 160 k€.

De plus, l'engagement de l'intercommunalité dans la mise en place d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitatives (TEOMi) permettra d'inciter les usagers au tri et à la prévention des déchets. L'introduction d'une part variable sera appliquée à l'utilisateur et les comportements plus ou moins vertueux de ce dernier vont influencer sur sa facture.

Les projections du DOB se basent sur un impact financier neutre de la TEOMi, résultant de l'équilibre de deux mouvements complémentaires :

- des gains supplémentaires grâce à l'augmentation du tri et de la diminution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles chez les usagers,
- une perte financière suite à la mise en place d'une tarification incitative encourageant les gestes de tri et les efforts des usagers.

Selon ces hypothèses la TEOMi permet de redistribuer les gains financiers réalisés aux usagers produisant peu de déchets et/ou triant leurs déchets.

Calendrier de mise en œuvre de la TEOMi

Action	Date
Communication auprès de la population de la mise en œuvre prochaine d'une TEOMi	Juin à septembre 2015
Mise en place du nouveau parc de bacs	Septembre à décembre 2015
Communication sur le démarrage d'une année test	Septembre à décembre 2015
Démarrage de l'année test	1 ^{er} janvier 2016
Délibération sur la définition du taux de TEOM et de la part variable	Avant le 31 octobre 2017
Mise en œuvre de la TEOMi	1 ^{er} janvier 2017

Equipements sportifs et politique tarifaire

Malgré les importants investissements réalisés, les piscines restent un fort poste de dépense.

Une politique tarifaire différenciée selon les publics est proposée pour garantir la conservation du taux de couverture des charges par les recettes à 29%.

Ces trois dernières années, les recettes issues de la fréquentation des équipements sportifs ont été maintenues et dynamisées, tout en appliquant à l'ensemble des tarifs une augmentation régulière a minima, indexée sur les prix à la consommation.

Associée à une maîtrise des consommations de fluides (travaux assurant des gains énergétiques) et des frais de gestion, cette dynamique a permis en partie de maintenir un taux intéressant de couverture de nos dépenses par nos recettes autour de 29%.

En €, tarifs 2014	Bassin Pompey	Grand Nancy	Pont-à-Mousson	Toul
Entrée adulte	3,50	3,95	3,90	3,60
Carte 10 entrées adulte	27	34	31,50	26
Aquagym 1 cours, au trimestre	56	90	NR	75

Les tarifs du Bassin sont inférieurs aux tarifs des collectivités voisines

Cependant, l'augmentation du coût des fluides (+5% estimés en 2015), des transports, des interventions de maintenance, et la régression de l'index moyen des prix à la consommation (+1,3% en 2014) **ont opéré en 2014 un effet ciseau** fragilisant ce taux de couverture.

Afin de faire perdurer aussi longtemps que possible le taux de couverture de 29%, il est proposé d'appliquer une politique tarifaire différenciée garantissant une légère hausse des recettes pour parer à l'augmentation des coûts de gestion et à l'impact de l'évolution des fluides qui représentent 65% de ces dépenses hors masse salariale.

- des tarifs volontairement attractifs (+ 2,5% en moyenne) garants des choix politiques de la collectivité : tarifs accessibles aux plus jeunes et aux familles qui viennent s'ajouter aux gratuités et transports mis en œuvre pour les écoles et les centres aérés du Bassin.
- des tarifs respectant une augmentation plus en rapport (entre 4 et 5,5%) avec nos contraintes d'exploitation et l'offre concurrentielle proche, pour l'offre d'animation et d'activités proposée au sein des piscines.

En k€	Estim. CA 2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL 2015 / 2019	Tx croissance annuel moyen 2015 - 2019
Dépense Piscines	1 587	1 613	1 661	1 708	1 756	1 804	8 542	2,80%
Frais de personnel Piscines	985	1 010	1 035	1 061	1 087	1 114	5 307	2,50%
Dépenses énergétiques et fluides (+5%/an)	420	420	440	460	480	500	2 300	4,50%
Autres dépenses (produits, équipements, analyses)	130	130	132	132	133	133	660	0,60%
Transport des élèves	52	53	54	55	56	57	275	1,80%
Recettes Piscines : Droits d'entrée	426	466	482	498	514	530	2 490	3,30%
Droits d'entrée - prix stable	426	426	426	426	426	426	2 130	0,00%
<i>Evol. haute : tarifs les +élevés/voisins en 2015 puis +2,5 %/an</i>	Non valorisé	124	138	153	167	181	763	
<i>Evol. moyenne 1 : tarifs +élevés/voisins aquagym puis +2,5%/an</i>	Non valorisé	70	85	101	116	131	503	
<i>Evol. moyenne 2 : +5%/an activités et +2,5%/an autres tarifs</i>	Valorisé	40	56	72	88	104	360	
<i>Evol. basse : +2,5%/an</i>	Non valorisé	11	30	49	68	87	244	
Charge Piscines	1 161	1 147	1 179	1 210	1 242	1 274	6 052	3%
Taux de couverture (recettes/dépenses)	27%	29%	29%	29%	29%	29%	29%	

Cuisine centrale

Un équilibre à trouver

Pour allier qualité et compétitivité, la future infrastructure devra être utilisée à sa capacité maximale. Le projet a donc l'ambition de se développer vers d'autres marchés que celui des cantines scolaires : mercredis récréatifs, crèches, centres de loisirs, personnes âgées...

Dans le cadre de l'extension de compétence sur l'action santé/nutrition et la création d'un équipement central de restauration collective, le Bassin de Pompey a pour objectif d'être en mesure de fournir toutes les cantines scolaires du Bassin et de quelques collectivités voisines à la rentrée 2016 en repas issus en partie des filières courtes ou filières courtes bio d'approvisionnement.

Les modifications statutaires actées par délibération en date du 20 septembre 2012 prévoient également le transfert des équipements et du personnel des cantines au premier janvier précédent la date d'ouverture de la cuisine centrale.

Aussi, plusieurs étapes sont encore nécessaires afin de pouvoir produire et livrer entre 2 000 et 2 500 repas par jour dès la rentrée 2016 :

- Attribution des marchés de travaux en mars 2015.
- Finalisation du coût du transfert de charges avec une hypothèse a minima sur le personnel de restauration uniquement (évaluée à 650 K€) et une hypothèse intégrant l'encadrement des enfants sur le temps méridien (évaluée à 1,1 K€).
- Etude pour la mise en œuvre d'une politique tarifaire et des modes de recouvrement possibles, sachant que la collectivité assurera la facturation des prestations de repas directement aux parents.
- Assurer des livraisons de cantines sur les territoires limitrophes.

À ce jour, le prix de revient d'un repas a été évalué à 4,60€. Afin de ne pas augmenter trop fortement le prix de la cantine pour les familles, il a été décidé une participation de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey pour les repas des scolaires soit une charge d'environ 300k€ par an pour la collectivité.

Le coût de revient a été calculé hors investissement pour la construction du bâtiment, ce qui donne une charge supplémentaire d'environ 3,5M€ à répartir sur une douzaine d'années, soit une charge annuelle de 300k€ environ.

Il conviendrait de travailler sur une tarification spéciale pour les repas livrés et les autres prestations, ce qui mérite une réflexion approfondie à venir. La charge résiduelle annuelle pourrait alors se réduire jusqu'à environ 340k€.

Vers une nouvelle échelle d'organisation des transports en commun

La nouvelle organisation du réseau de transport

Un nouveau réseau et une nouvelle organisation avec nos partenaires (réseau SUB, TED et TER) ont été déployés en 2014. Ces actions ont permis de maintenir le coût d'exploitation des lignes de transport public tout en assurant un service adapté aux besoins des usagers.

Le nouveau marché a pour objectifs essentiels d'assurer un service de qualité attractif, augmenter la fréquentation commerciale et de stabiliser la dépense en assurant la complémentarité effective des quatre réseaux sillonnant le Bassin. Le budget annuel se stabilise en 2015 autour

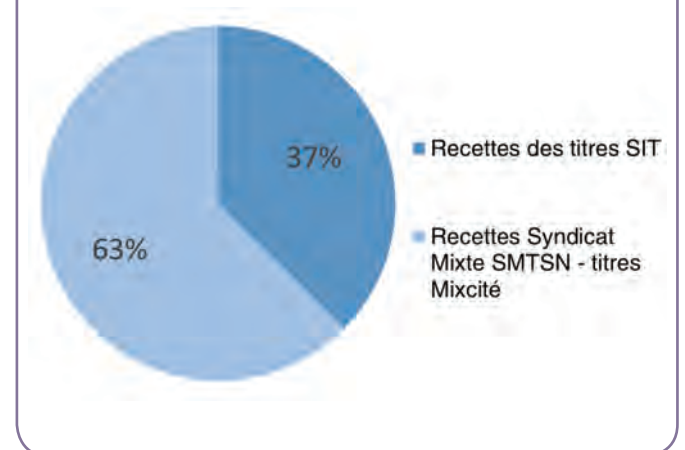
de 3 M€ avec des progressions de charges d'exploitation estimées selon les indexations du marché à 2,6% par an et une charge nette d'environ 800 K€

Les résultats des fréquentations du nouveau réseau sur le dernier trimestre 2014 sont encourageants alors que les données étaient en perte de vitesse sur le début 2014.

Actuellement les recettes commerciales des transports en commun perçues par l'intercommunalité, d'un montant de 150k€ environ, proviennent :

- De la vente des tickets SIT. Les passagers commerciaux (non scolaires) représentent 32% des passagers sur le réseau SIT, soit environ 100 000 passagers sur 310 000.
- Du reversement du syndicat mixte, calculé sur la base d'une estimation de l'utilisation des titres MIXCITE sur le Bassin.

Répartition commerciale des recettes de Transport en commun



Comparaison des gammes tarifaires :							
	Gamme SIT	Nb de titres vendus	Nancy STAN	Gamme Mixités	Pont-à-Mousson Le BUS	Toul Movia	Lunéville Lunéo
Ticket à l'unité	1,55 €	21 474	1,30 €	1,60 €	1,00 €	1,10 €	1,05 €
Carnet de 10 tickets	8,70 €	2 517	9,00 €	11,00 €	7,00 €	8,00 €	7,20 €
Carnet de 10 tickets Tarif réduit	7,70 €	136	6,10 €	8,70 €			3,60 €
Abonnement mensuel	33,00 €	52	32,00 €	38,00 €	26,00 €	19,00 €	17,50 €

Au vu des recettes commerciales peu importantes et de la faible marge de manœuvre par rapport aux territoires voisins, l'évolution tarifaire ne constitue pas un levier opportun (une augmentation annuelle de 2,5% des tarifs apporterait 7 800 € de recettes supplémentaires en 2019).

Le Syndicat Mixte, dans son DOB, propose une augmentation tarifaire de 2,6 à 2,9 % de ses titres à compter de l'automne 2015, ce qui devrait générer une augmentation du reversement des recettes.

L'effet de levier sur le transport n'est pas assuré par une évolution tarifaire au regard de leur poids dans les recettes. La réalisation de pôles d'échanges multimodaux en lien avec l'amélioration des fréquences de desserte du Bassin de Pompey et une nouvelle échelle d'organisation des transports en réflexion sur un périmètre élargi modifiant les perspectives de versement transport sont les enjeux majeurs du territoire.

Des projets économiques porteurs de développement

Le développement du secteur tertiaire

La construction du pôle tertiaire a pour objectif de favoriser l'implantation d'entreprises et d'organismes de services sur la zone Eiffel. Le coût total du projet est de 8,9 M€ HT, dont 1,8 M€ restent à réaliser en 2015 et 2016 pour l'aménagement des dernières cellules du pôle affaires.

Le montant de loyer annuel projeté dans le DOB a été élaboré sur une hypothèse basse pour prendre en compte d'éventuelles inoccupations temporaires et pour conserver une marge de manœuvre dans l'affectation des circulations aux futurs locataires. Les taux d'occupation ont été estimés à 35% en 2015 et à 90% à partir de 2017, ce qui correspond à environ 350 k€ HT de loyers annuels.



Le DOB ne prend pas en compte la possibilité de vente d'une partie des locaux, qui opérerait un transfert entre recettes de fonctionnement et recettes d'investissement.

L'aménagement numérique des zones d'activité avec le Très Haut Débit

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey gère et promeut plusieurs zones d'activités composées de 300 entreprises et 4 000 salariés. Fortes de leurs atouts géographiques et économiques, ces zones doivent bénéficier d'un accès aux nouvelles technologies basé sur une infrastructure très haut débit (THD).

Afin d'apporter de nouveaux services attractifs aux entreprises et de rentabiliser les infrastructures en place, le Bassin de Pompey a la volonté d'amener la fibre optique aux portes de chaque entreprise via le réseau THD du Conseil Général de Meurthe et Moselle (Proximit-e). Cette démarche s'inscrit dans le schéma d'aménagement numérique des territoires, identifiée dans le schéma départemental de Meurthe et Moselle comme zone économique prioritaire.

Une étude d'avant-projet définitif (APD) s'est terminée en mai 2014. Elle fournit avec précision le coût des travaux de génie civil, de pose des fourreaux et des fibres optiques jusqu'au raccordement à l'entreprise.

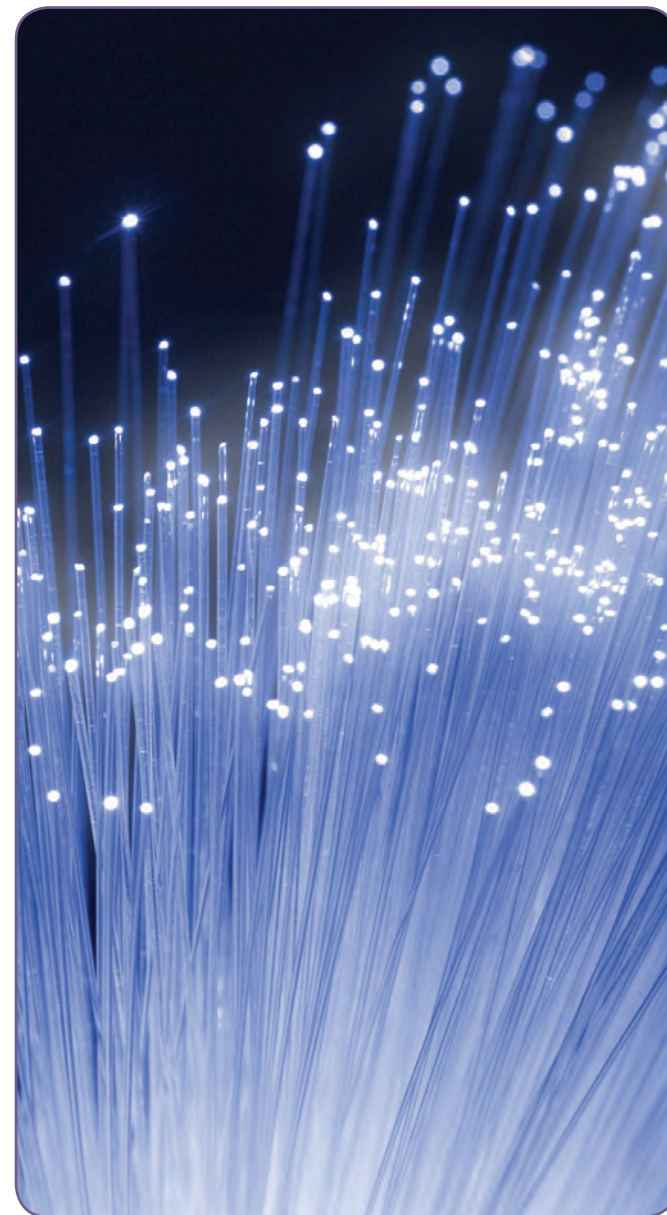
La réalisation des travaux se déroulera selon 2 phases : la première a commencé en 2014 pour les zones non subventionnées dans le cadre du Pacte Lorraine et la deuxième en 2015 sur les zones subventionnées.

Les investissements du Bassin de Pompey sont de 795 618 € HT soit 50% du coût total des travaux, avec 10% issus du Pacte Lorraine, 10% de la Région et 30% du CG 54.

Des études complémentaires seront réalisées dans le cadre du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique sur le raccordement des habitants. Priorité sera donnée également au raccordement des administrations dans le cadre des besoins d'échanges collaboratifs favorisant la mutualisation des services.

	Phase 1 - zones non subventionnées hors PACTE Lorraine	Phase 2 - zones subventionnées PACTE Lorraine*	TOTAL € HT
Etat (Pacte Lorraine)	0 €	162 516 €	162 516 €
Région Lorraine	118 199 €	40 629 €	158 828 €
Bassin de Pompey	673 731 €	121 887 €	795 618 €
Conseil Général 54	390 055 €	81 258 €	471 313 €
TOTAL GENERAL	1 181 985 €	406 290 €	1 588 275 €

* Les Sablons à Millery, Pré à Varois à Custines, ZA de Saizerais



Un développement habitat et économique porteur de dynamique

Un impact important de la dynamique du territoire sur les recettes de fonctionnement

La recette économique de la taxe professionnelle est remplacée par la CET composée de 2 parts : la cotisation foncière économique (CFE) correspondant à 20% seulement de la précédente base TP et la CVAE dont le taux est fixé nationalement et la territorialisation effectuée au prorata des effectifs locaux et d'indicateurs de surface.

Plus d'un tiers des recettes de fonctionnement non affectées de l'intercommunalité proviennent des taxes sur les ménages ou les entreprises :

- la Taxe d'Habitation (TH) contribue à hauteur de 6 M€
- la Contribution Economique Territoriale (CET) à hauteur de 7,8 M€.

La CET est constituée

- de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 5,3 M€
- de la Cotisation sur le Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 2,5 M€

Etant donné les masses financières en jeu, une augmentation des bases ou des taux, même minime, a un impact important. Ainsi, une hausse régulière de 1% sur la TH, (hypothèse revalorisation de la Loi de Finances) génère à terme en 2019, 300 k€ de recettes supplémentaires.

La dynamique Habitat et le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le projet de territoire prévoit d'assoir le développement du Bassin de Pompey à travers l'économie présentielle

et notamment le développement ou la requalification de nouveaux quartiers. Le 4ème PLH a pour objectif la production de 240 logements par an sur la période 2011-2016.

La contribution moyenne à la TH d'un foyer sur le territoire étant de 340 €, la poursuite des objectifs du PLH a un impact bénéfique et un apport fiscal évalué à terme à 450 k€ de recettes supplémentaires en 2019.

Un objectif plus réaliste de création de 160 logements par an, correspondant à une hypothèse de stabilité de la population, apporterait 330 k€ en 2019.

La dynamique économique

Les taxes économiques sont plus volatiles que la taxe d'habitation. La CVAE, calculée sur la valeur ajoutée des entreprises, est sujette à l'aléa économique. Elle peut facilement varier de plus ou moins 10% (250 k€) d'une année sur l'autre.

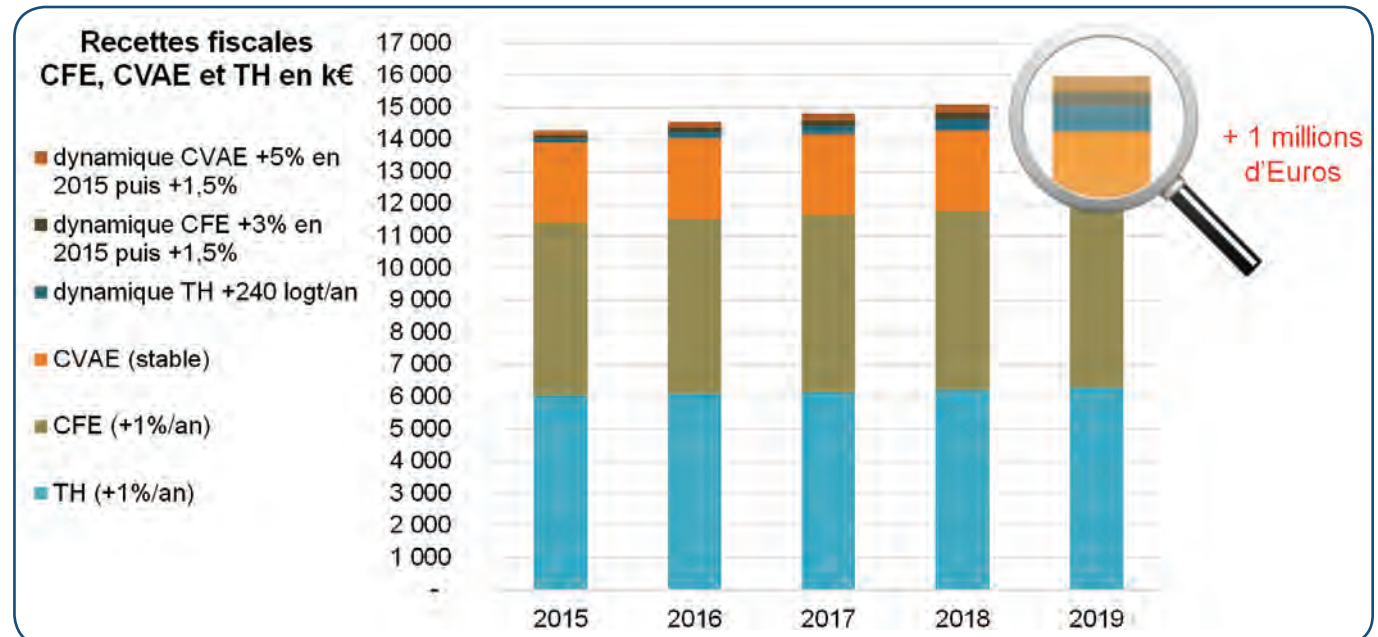
- Par exemple début 2014 une baisse de 7% avait été annoncée par les services fiscaux et une hausse de 5% a finalement été constatée, grâce au dynamisme des zones économiques du territoire.

De plus la CVAE perçue par l'intercommunalité est calculée nationalement puis répartie selon des critères complexes.

- Ainsi pour une entreprise ayant deux usines, une sur le Bassin et une hors du Bassin, la CVAE du Bassin pourrait augmenter suite à la fermeture de l'usine située hors de notre périmètre.

Etant donné cette complexité, aucune projection financière n'est aisée sur la CVAE et une hypothèse prudentielle de stabilité a été retenue.

La CFE est une taxe plus stable, basée sur l'assiette foncière, et sur laquelle il est possible, au même titre que la TH, de réaliser des hypothèses d'évolution allant au-delà de la réévaluation annuelle des bases issue des Lois de finance. L'implantation d'une SARL sur la zone de



Saizerais peut ainsi apporter 1 000 à 2 000 € de cotisation CFE. Une dynamique associée à la création et l'extension d'entreprises de 3% en 2015 puis d'1,5% par an, apporte à terme en 2019 230 k€ de recettes de fonctionnement supplémentaires.

Les effets cumulés d'un développement positif sur l'habitat et l'économique pourraient au final apporter, en fonctionnement récurrent, un million de recettes supplémentaires.

C'est pourquoi il est indispensable de prendre en compte les potentialités de l'ensemble des projets, et particulièrement des projets de développement économique et habitat.

Des outils techniques et financiers spécifiques pour mener les opérations d'aménagement

Les aménagements des zones économiques, « opérations de lotissement », sont gérés dans des budgets annexes. Ces budgets sont autonomes, la subvention d'équilibre est inscrite dans le budget principal, en dépense de fonctionnement, mais n'est pas réalisée et est reportée d'une année sur l'autre. La subvention finale est versée lors de la clôture du budget annexe, c'est-à-dire une fois que les ventes des terrains ont été réalisées. Budgétairement l'intercommunalité ne porte donc que la charge nette sur les aménagements des zones économiques. Toutefois l'intercommunalité porte la trésorerie pour la réalisation de ces opérations.

Les aménagements des zones mixtes et d'habitations sont réalisés par la Société Publique Locale d'aménagement, détenue par le Bassin de Pompey et les 13 communes du territoire.

La SPL du Bassin de Pompey est une Société Anonyme de droit privé. Les principes d'autonomie financière et de trésorerie s'y appliquent. La SPL refacture à ses

commanditaires soit des avances afin de pouvoir réaliser des aménagements, soit des participations contre des équipements rétrocédés, soit des subventions d'équilibre si besoin en fin d'opération. Ainsi le portage financier est optimisé pour libérer les budgets communaux et intercommunaux de ces investissements, mettant l'accent sur un impact se chiffrant en charge nette d'investissement.

Des critères de programmation pour adapter le niveau d'investissement aux capacités financières

2015 annonce un nouveau cap au regard de loi de programmation des finances publiques.

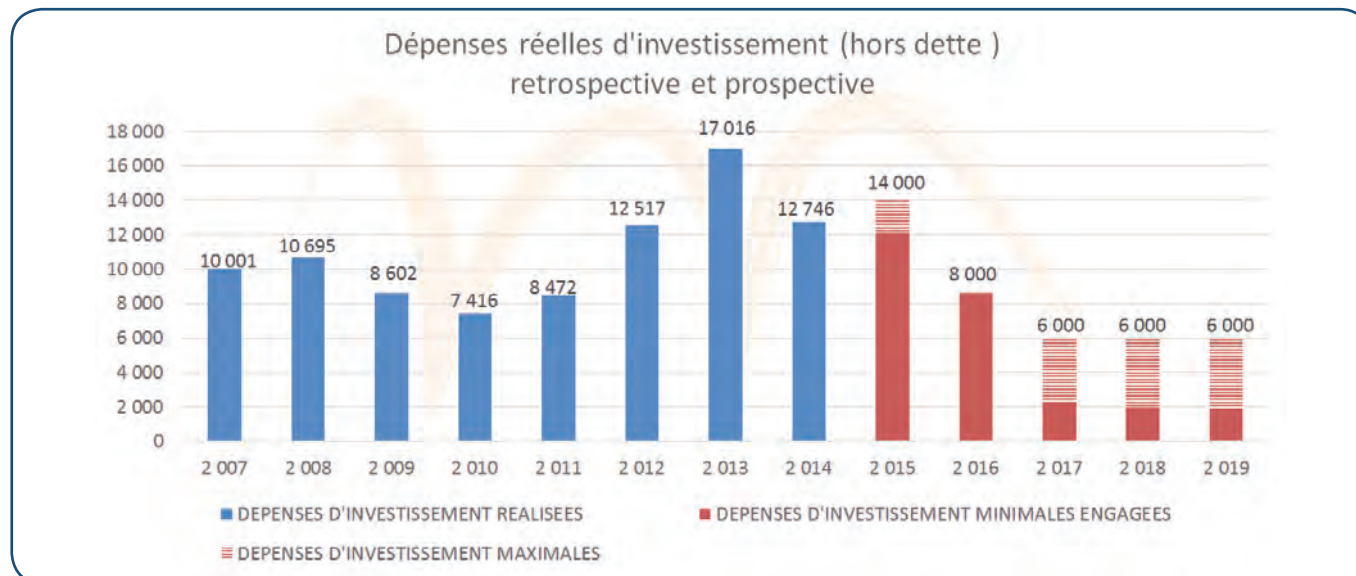
La Communauté de Communes a investi 87 M€ sur la période 2007-2014, soit un montant d'investissement annuel moyen de 11 M€.

La prospective à élaborer pour le nouveau Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) se situe entre les

deux scénarios envisagés : une réalisation à minima des projets engagés (27 M€ sur 5 ans) et la réalisation d'une capacité d'investissement maximale (45 M€ sur 5 ans).

Un scénario alternatif d'équilibre doit être co-construit et dont les objectifs peuvent être priorités :

- Poursuivre le Projet de Territoire : le développement économique, social et la réalisation de projets structurants dans les années à venir sont porteurs à terme d'une dynamique fiscale évaluée à près d'un million d'euro par an.
- Définir des critères de planification des investissements portant sur les modes de gestion, le niveau de retour sur investissement, l'étalement dans le temps des investissements récurrents.
- Elaborer des stratégies d'optimisation du fonctionnement de l'ensemble des services en étudiant les modes de financement et les possibilités de gestion externalisée, la tarification des services, les partenariats dans la perspective de maintenir la capacité d'autofinancement.



Des conditions d'emprunts favorables et un endettement maîtrisé

La Communauté de Communes a mobilisé 3,5 millions d'euros en 2014 faisant passer le capital restant dû de 12,3 M€ à 14,7 M€ au 31 décembre 2014 soit 355 € par habitant.

Capital restant dû	Taux moyen	Durée résiduelle
14 689 341 €	2.14%	12 ans 11 mois

Le coût moyen de la dette passe de 2,22% à 2,14%. La répartition entre taux fixe et taux variable est équilibrée avec une diversification nouvelle en taux fixe indexé sur le livret A.

La Communauté de Communes n'a pas d'emprunts dits « toxiques » et sa dette est placée à 100% de son encours sur un risque A1 selon la Charte de bonne conduite dite Charte GISSLER. Les opportunités d'emprunts sont très favorables en ce début d'année 2015 avec un regain d'intérêt des banques en faveur des collectivités locales compte tenu de leur liquidité. Outre des taux fixes (inférieurs

à 2%) à des taux monétaires extrêmement bas (Euribor 3 mois 0,05% au 10/2/15), les premiers prêts de l'Agence France Locale permettront une nouvelle diversification des prêteurs avec des conditions attractives.

Le Bassin de Pompey devra pour autant rester vigilant à ne pas obérer ses marges d'endettement pour les années à venir et maintenir une capacité de remboursement proche de 10 ans d'épargne brute.

La nécessité d'une vision consolidée du bloc local

La mutualisation entre les communes et l'intercommunalité est un processus engagé depuis 10 ans sur le territoire sur des thématiques multiples comme le système d'information géographique (SIG), l'instruction du droit des sols, la Brigade Intercommunale de Police municipale en parallèle des Brigades municipales, le bouchage des nids de poules sur les voiries communautaires, le balayage des zones d'activité et l'entretien des bâtiments communaux.

Face à la nécessité de préserver un service public local de qualité et de trouver les meilleures modalités de gestion de l'espace public dans un contexte de raréfaction de la ressource financière (baisse des dotations) et fiscale (réforme TP et pression fiscale sur les ménages ainsi que du besoin grandissant d'ingénierie), de nouveaux axes de mutualisation ont été proposés.

- L'aboutissement du transfert de la compétence voiries (balayage, déneigement et éclairage public),
- La mutualisation des polices municipales,
- La création de plateforme de services communs : achat public, informatique, formations et bureau d'études,
- La compétence restauration scolaire en lien avec le périscolaire.

La **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) Territoriale** est un enjeu majeur

du schéma de mutualisation afin de gérer la pyramide des âges et des remplacements, la résorption de l'emploi précaire, la mobilité professionnelle entre collectivités et l'accompagnement des agents.

Depuis 2012, une démarche de mutualisation des formations est engagée avec la mise en place d'un **volet mutualisé du plan de formation** (220 jours de formations en 2014, soit 20% de l'ensemble des formations des agents du territoire).

Les effectifs consolidés au 31 mars 2014 sont de 717 agents et 41 postes extérieurs (associations), soit 689 ETP pour une masse salariale de 22,2 M€.

La pyramide des âges établie à cette date dénombre 116 départs en retraite dans les 5 ans, soit 16% de l'effectif total.

Le **schéma de mutualisation** concerne potentiellement 272 postes à temps plein sur le périmètre des voiries, polices, du périscolaire et des cantines, de l'informatique et des marchés publics.

Des moyens mutualisés et transférés dans une organisation territorialisée

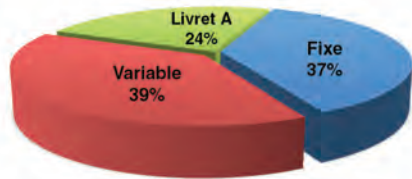
Dans le cadre de sa compétence **voirie d'intérêt communautaire**, le Bassin de Pompey assure la gestion de 200 km de voies. Il a ainsi en charge les travaux d'entretien et d'aménagement des chaussées et des trottoirs ainsi que la signalisation de police.

L'aboutissement du transfert porte sur 345 km de fil d'eau à balayer et 6 173 points lumineux.

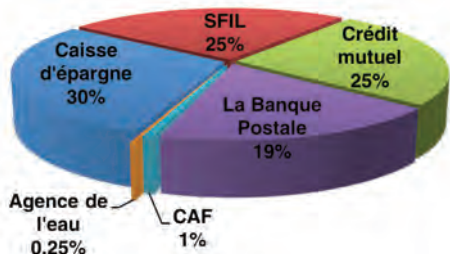
Les enjeux financiers sont estimés à 1,2 M€ pour la propreté et 1 M€ pour l'éclairage.

Les moyens humains nécessaires sont de 30 agents pour le balayage et l'éclairage public sachant que des mises à dispositions seraient effectuées en complément pour le déneigement (50 agents concernés).

Dette par type de risque



Dette par prêteur



Le **schéma d'organisation mutualisé des polices** tient compte de la géographie du territoire, des infrastructures disponibles pour accueillir des bureaux de police, des densités de population et des zones sensibles. L'effectif des policiers municipaux et ASVP présents sur le territoire s'élève à 17 agents pour une charge de 700 K€.

A compter de 2016, la cuisine centrale fournira l'ensemble des cantines scolaires du Bassin (22 sites, 2000 repas jours). Dans le cadre du transfert des équipements et de personnel des cantines, deux hypothèses ont été évaluées : le personnel de restauration uniquement (55 agents concernés, 26 ETP) et le personnel d'encadrement des enfants pendant le temps méridien (142 animateurs, 22 ETP supplémentaires).

Une plateforme de services communs

Le bloc local est « acheteur public » à hauteur de 15 M€ de prestations (achats et charges externes) et 17 M€ de dépenses d'équipement pour 250 marchés annuels. La plateforme mutualisée d'achat permettra de bénéficier d'une expertise sur les stratégies d'achat, une harmonisation des procédures et nomenclatures ainsi qu'apporter une sécurisation juridique et coordonner des groupements d'achats permettant des économies d'échelle. La **cellule achat** serait composée de 3 agents avec des référents marchés publics dans les communes.

La **plateforme mutualisée informatique** doit permettre également les achats groupés de matériels et logiciels, le déploiement des nouveaux usages numériques, la modernisation du SIG, de travailler sur les stratégies d'hébergement... Une mission d'audit sera menée en 2015 pour bâtir un diagnostic des architectures existantes et calibrer le dimensionnement de la plateforme pour la gestion du parc (700 postes informatiques dont 300 dans les écoles, 100 imprimantes, 91 copieurs, 400 postes téléphonie).

Une consolidation des comptes et un Pacte financier et fiscal

Un travail de consolidation des comptes a été mené en 2014 sur la base des fiches DGCL des 13 communes et de l'intercommunalité sur la période 2010-2013.

Cette **analyse rétrospective consolidée du territoire** a mis en avant :

- un autofinancement globalement stable sur la période (3 M€ pour les communes et 5 M€ pour l'intercommunalité),
- un taux d'équipement en forte progression (17,7 M€ en 2012 à 26,6 M€ en 2103, soit 645 € par habitant),
- un endettement stabilisé dans les communes mais en progression sur l'intercommunalité au regard du fort taux d'équipement (27 M€ de capital restant dû en 2012 à 33 M€ en 2013, soit 808 € par habitant).
- Une évolution des charges de personnel intégrant les transferts maîtrisée à 2% par an sur le bloc local.

Pour autant l'analyse plus détaillée met en évidence des situations financières et fiscales très contrastées :

- de fortes disparités de taux (14 points d'écart) renforcées par des écarts de valeurs locatives (de 2 471 € à 4 031 € pour un même bien).
- des situations financières également contrastées avec la moitié des communes du territoire ayant des indicateurs reflétant des situations tendues (niveau d'épargne, potentiel financier, effort fiscal, revenu par habitant).

Ce travail de consolidation devra être poursuivi dans les années à venir, enrichi si possible d'une vision prospective en lien avec les programmes pluriannuels d'investissement (PPI) des communes afin de dessiner les schémas d'équipements du territoire.

Il est également indispensable du fait de l'interdépendance forte en matière de fiscalité (mêmes contribuables ménages, règles de lien entre les taux ménages et la fixation des taux de CFE) et de l'objectif d'équité fiscale à rechercher pour les habitants d'un même territoire.

Des dispositions réglementaires (article 72 de la loi RCT du 16 décembre 2010) permettent aujourd'hui d'envisager une unification des taux de fiscalité assurant la convergence des taux pour les habitants du Bassin.

Il est également étudié une solution plus consensuelle de transfert de fiscalité de foncier bâti des communes vers l'intercommunalité afin de limiter la baisse des attributions de compensation, d'apporter à l'intercommunalité le retour fiscal de la dynamique économique qu'elle promeut et d'avoir des taux intercommunaux en lien avec l'intégration de nouveaux services.

L'élaboration d'un nouveau pacte financier et fiscal et ses finalités :

- Garantir un niveau de ressources pérenne en limitant la baisse des attributions de compensation et éviter les attributions négatives
- Respecter les niveaux de service de chaque commune
- Rebattre les cartes sur le territoire en mobilisant les moyens disponibles et en poursuivant un objectif d'équité
- Permettre à l'intercommunalité d'assurer la montée en charge des transferts et le déploiement d'ingénierie avec des plateformes mutualisées
- Garantir la mise en œuvre du projet de territoire porteur d'une dynamique de développement et d'aménagement
- Envisager des mécanismes de solidarité vis-à-vis des communes et de prise en compte des charges de centralité.

Orientation budgétaire

Arrêter la stratégie fiscale 2015

- Stabilité de la fiscalité ménage et du foncier depuis 2009.

Taxe habitation	11,24%
Foncier bâti	1,65%
Foncier non bâti	4,72%

- Évolution modérée de la fiscalité entreprise (CFE et TASCOT) permise au vu des possibilités mises en réserve et de progression.
 - CFE : taux de 25,69% à environ 25,91% (utilisation des droits mis en réserve en 2012 et augmentation dans le respect de la règle de lien), soit une évolution de 0,9%
 - TASCOT indice de 1,05% à 1,10%

Poursuivre une politique tarifaire différenciée sur les équipements aquatiques : +2,5% sur les tarifs d'entrée et +5% sur les activités commerciales.

Maintenir le ratio de solvabilité de l'intercommunalité.

Capacité de désendettement à moins de 10 ans.

Nécessité de conclure un **nouveau Pacte Financier et Fiscal** en lien avec le **schéma de mutualisation** prenant en compte une meilleure répartition des charges de services et de centralité au sein du bloc local.



Bassin de
Pompey
Communauté de communes



Communauté de Communes du Bassin de Pompey
BP 60008
Rue des 4 Éléments
54340 POMPEY

Tél. : 03 83 49 81 81
Fax : 03 83 49 81 99

www.bassinpompey.fr